

DECISION DU MAIRE

N°2022/FIN/NLB/CL/CA/191

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE, SUPERVISION ET GARANTIE DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE – SAS BORNECO

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prévoir la maintenance, la supervision et la garantie des bornes de recharge électrique installées sur la commune de Nangis,

Considérant le contrat de maintenance, supervision et garantie des bornes de recharge pour véhicule électrique établi par la SAS BORNECO, enregistrée sous le numéro SIRET 905 102 661 00014, pour un coût annuel forfaitaire de 1 792 € HT (mille sept cent quatre-vingt-douze euros hors taxes),

DECIDE

Article 1 :

Autorise Madame Le Maire à signer le contrat de maintenance, supervision et garantie des bornes de recharge pour véhicule électrique et toutes pièces s'y rapportant.

Article 2 :

La prestation dudit contrat concerne huit bornes de recharge dont quatre sont situées au parc de la mairie à Nangis et quatre au 6 place Dupont Perrot à Nangis.

Article 3 :

Le présent contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter de la date de mise en fonction des bornes de recharge. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 1 fois, pour une durée identique à sa durée initiale.

Article 4 :

Pour la première année, un versement de 50 % du montant annuel forfaitaire sera effectué à la signature du présent contrat, le solde de 50 % sera effectué quant à lui à réception de la facture.

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-05272-00004
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception en préfecture : 02/08/2022

Pour les autres années, le paiement se fera en totalité à réception de la facture annuelle.

Article 5 :

Dit que la dépense est inscrite au budget, en section de fonctionnement.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Madame la directrice du secrétariat général et des projets stratégiques est chargée de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Madame le Receveur Municipal
- Madame la Directrice du service financier,
- Madame La Directrice du secrétariat général et des projets stratégiques
- Monsieur le Directeur des services techniques
- SAS BORNECO

Fait à Nangis, le 29 juillet 2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture**

Le ...0.2. AOÛT.2022.

**Et de la transmission ou notification et
publication**

Le ...0.2. AOÛT.2022.

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Contrat de maintenance, supervision & garantie des Bornes de recharge pour VE

Entre les soussignés :

Borneco SAS situé au 142 avenue Daumesnil – 75012 Paris – Siret :
90510266100014

Représenté par Philippe Giami, Directeur général habilité à signer pour le compte de la société qu'il représente, Freddy Boukhris qui l'a habilité.

Ci-après désigné « le Prestataire »

D'une part,

Et :

Ville de Nangis
Rue Marechal de Lattre de Tassigny
77370 Nangis

Représenté par Nolwenn Lebouter

Ci-après désigné « le Client »

D'autre part,

142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article un - Objet de la prestation

En vertu du présent contrat, le Prestataire s'engage à fournir au Client la maintenance de 8 bornes de recharge pour véhicule électrique situés au parc de la mairie 77370 Nangis (4 bornes) et au 6 place Dupont Perrot 77370 Nangis (4 bornes). Il est rappelé que les bornes de recharge installées dans ses parkings comprennent les appareils suivants :

Nature de l'appareil	Marque	Modèle	Quantité
Borne de Recharge	KEBA	X&C	8

Services fournis par le Prestataire :

1/ Garantie des bornes de recharge,

La Garantie vous protège en cas de défaillance d'une borne acquise récemment. Elle prend en compte tous les défauts qui existaient au moment de l'achat et que vous constateriez lors de l'utilisation du produit pendant les 36 mois de garantie.

2/ Maintenance

La maintenance comprend les réparations incluant les pièces et la main d'œuvre en cas de panne du matériel installé pendant une durée de 36 mois. La maintenance comprend aussi une visite de contrôle sur site une fois par an.

142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Borneco collecte en son nom et pour le compte de la Ville de Nangis les Montants du Service de Charge réglés par les Usagers et les reverse à la Ville de Nangis selon les modalités définies ci-après :

- Les Montants du Service de Charge sont prélevés aux Usagers par Borneco en son nom et pour le compte de la Ville de Nangis selon les tarifs définis par la Ville de Nangis.
- Pour chaque Usager, le relevé des consommations au titre du Service de Charge sera effectué par Borneco sur la base d'un prix qui sera toujours identique au prix paramétré sur l'Espace Gestionnaire. En cas de divergence entre les tarifs affichés sur les Points de Charge et les tarifs enregistrés sur l'Espace Gestionnaire, les tarifs enregistrés sur l'Espace Gestionnaire prévaudront.
- Le prix de l'Acte de Charge sera réglé par le débit du Compte de l'Usager sur la base du relevé des consommations effectué par Borneco.
- Le reversement des Montants du Service de Charge de la Ville de Nangis, dans le cadre de la reddition, se fera sur la base des sommes HT recouvrées, sous forme de virement, déduit de 10% de commissions de gestion. Borneco sera collecteur de TVA, et à ce titre effectuera à son compte l'ensemble des démarches nécessaire au reversement.
- Le reversement s'effectuera tous les 15 de chaque mois, sauf si le 15 tombe un samedi ou un dimanche, le reversement sera fait le lundi qui suivra.

4/ Engagement du prestataire

Le prestataire est tenu de maintenir en permanence en bon état de fonctionnement toutes les infrastructures faisant l'objet de la présente convention. Excepté en cas d'évènement particuliers tel que le vandalisme, catastrophes naturelles ou intempéries, pouvant causer un dysfonctionnement du matériel et/ou infrastructures en question. Le client pourra souscrire à ses frais, une assurance couvrant les risques liés à ce type d'évènements.

Le délai de maintenance pour toute panne ou dysfonctionnement, hormis les évènements particuliers cités plus haut, ne devra pas excéder 48h00 hors dimanche. Le délai de maintenance pour la supervision ou le contrôle d'absence de panne ne devra pas excéder les 4h00.

Au-delà, le prestataire s'engage à indemniser le client au prix de recharge en vigueur, pour chaque heure de dépassement.

Article deux - Conditions de facturation et de paiement

- Le prix forfaitaire de la maintenance s'élève à 125.00 € hors taxes par an et par borne. Ce prix forfaitaire sera réévalué en cas de nouvelle installation.
- Le prix forfaitaire de la supervision s'élève à 99 € Hors taxes par an et par borne supervisée.

Pour la première année, Le client s'engage à payer au prestataire 50% à la signature de la présente convention et le solde des 50% restants à réception de facture. Pour les autres années, le client s'engage à payer le montant forfaitaire dès réception de la facture annuelle.

142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

3/ Supervision et exploitation

Le prestataire assure la fourniture d'un logiciel et de superviseurs permettant d'assurer l'ensemble des prestations à sa charge (le « Système de supervision et d'exploitation »).

Il doit permettre notamment :

- De piloter le fonctionnement de l'Infrastructure
- De déclencher des opérations à distance
- De gérer la charge
- De remonter des données et diagnostics
- De gérer des transactions
- De réinitialiser le système
- De déverrouiller un point de charge
- De gérer les droits d'accès et modalités de paiement par les Usagers
- De faire remonter et traiter les informations qui auraient été stockées au niveau d'une Borne de recharge à l'occasion d'une coupure de la communication entre la Borne et le Système de supervision et d'exploitation
- D'identifier pour chaque Borne de recharge, le nombre d'occurrence d'une telle coupure.

Le système de supervision et d'exploitation est hébergé par le prestataire, sous sa responsabilité, tout au long du contrat.

Le montant TTC du Service de Charge s'applique aux Usagers et est facturé à l'Acte de Charge, au tarif validé par la ville de Nangis après consultation avec Borneco.

Par le présent contrat, la Ville de Nangis mandate Borneco pour collecter, au nom de Borneco et pour le compte de la Ville de Nangis les montants du Service de Charge, les facturer et les recouvrer auprès des Usagers. A ce titre, l'Usager sera considéré comme un usager de Borneco et recevra, donc, une facture unique Borneco pour l'ensemble de ses charges du mois écoulé dont celles éventuelles sur le parc de bornes de la Ville de Nangis, avec comme indication, le montant total payé à cette dernière.

Borneco s'engage à donner à la Ville de Nangis l'accès à un espace dédié et sécurisé : l'Espace Gestionnaire. La Ville de Nangis confie également à Borneco la mise en place d'une interopérabilité opérationnelle entre les Bornes de recharge et les services proposés par d'autres opérateurs d'infrastructures de recharge ou de mobilité, afin de permettre une meilleure utilisation des bornes.

La Ville de Nangis autorise Borneco :

- A facturer aux Usagers les sommes dues au titre de l'utilisation des bornes des opérateurs d'infrastructures de recharge ou de mobilité ayant conclu un accord d'itinérance avec la Ville de Nangis. Ces sommes seront portées sur les factures émises dans le cadre du Service de Charge et seront déterminées à partir des informations fournies par lesdits opérateurs à Borneco.
- A transmettre aux opérateurs d'infrastructures de recharge ou de mobilité ayant conclu un accord d'itinérance avec la Ville de Nangis, les informations nécessaires à la facturation de leurs clients pour l'utilisation des bornes de recharge.

142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Article trois - Durée du contrat

La durée pour laquelle le présent contrat est conclu est fixé à 36 mois à compter du jour de sa signature par les deux parties, reconductible tacitement 1 fois.

Article quatre - Obligations du client

Afin de permettre au prestataire de réaliser la mission dans de bonnes conditions, le Client s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires (liste en annexe) dans les meilleurs délais. En outre, il est tenu de laisser les collaborateurs du prestataire accéder aux locaux où se trouvent les bornes de recharge. Le prestataire s'engage à prévenir le client au moins 48h00, jours ouvrables, à l'avance hormis panne.

Article cinq - Responsabilité

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en cause dans les cas suivants :

- En cas de non-respect par le client des obligations qui lui incombent,
- En cas de force majeure ou d'autres causes indépendantes de sa volonté.

Cas de force majeure : Une catastrophe naturelle, un événement climatique exceptionnel, vandalisme ou tout événement imprévisible impactant négativement le bon fonctionnement du matériel installé.

Article six - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est assujéti au droit français. Tout litige qui résulterait de son exécution sera soumis aux tribunaux dont dépend le siège social du prestataire.

Article sept – Durée – Résiliation

Le présent contrat est conclu pour la durée de fourniture des services (maintenance et supervision), telle que mentionnée dans le présent contrat.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec un délai de prévenance de 3 mois pour les motifs suivants :

- Intérêt général
- Non-respect des clauses par le prestataire
- Cas de force majeure.

142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Fait le 25 juillet 2022 en deux exemplaires à Paris

Le Prestataire
Giami Philippe

BORNECO
142 AV. DAUMESNIL - 75012 PARIS
TEL: 09 86 17 12 27
CONTACT@BORNECO.FR
SIRET 905 102661 00014

Giami

Le Client
[Nom du signataire]
Cachet & [signature]

Le Maire,
Nolwenn LE BOUTER



142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



Devis


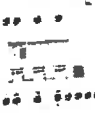

#153

Paris, le 22/06/2022

BORNECO
142 Avenue Daumesnil
75012 Paris
France
Michael Abitbol
michael.abitbol@borneco.fr
+33755549049
+33768832310

Hôtel de ville de Nangis
Mickael Yang
Rue Marechal de Lattre de Tassigny
77370 Nangis
France




DEVIS INSTALLATION 2 BORNES DOUBLES 22 KW SUR PARKING HOTEL DE VILLE SI
PUISSANCE DISPONIBLE SUR LE PDL EXISTANT

Réf	Description	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
KP30C	Borne Keba Ke Contact P30 c-serie AC 7.4 à 22 KW Borne de recharge 	1 690,00 €	4	6 760,00 €
apalpro	Appareillage Alimention Protection Disjoncteur Differentiel Type A & B Appareillage / Disjoncteur Differentiel 	689,00 €	4	2 756,00 €
Fouracal	Fourniture Raccordement Alimentation - Cable RO2V - Tube PVC - Cable RJ45 Cable RJ45 	895,00 €	4	3 580,00 €

BORNECO - S.A.S

N° Siret 90510266100014 - R.C.S. Paris B 905 102 661 - Code APE : 4321A - TVA intracommunautaire : FR90905102661

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Marina	Coffret Marina Polyester IP66 IK10 - 400x300x206mm - RAL 7035 Coffret	365,00 €	1	365,00 €
				
Pied Inox	Piédestal en Inox Intérieur - extérieur Piédestal	530,00 €	2	1 060,00 €
				
SIGNIRVE	Panneau de Signalisation IRVE Panneau de signalisation	125,00 €	4	500,00 €
				
VRD	VRD Passage de Gaine - Travaux Génie civile Travaux Génie civile	1 200,00 €	1	1 200,00 €
				
MO	Main d'œuvre Main d'œuvre	2 570,00 €	1	2 570,00 €
				

Mise en place et câblage électrique de 2 X 2 bornes pour véhicules électriques, niveau parking hotel de ville .

Installation suivant les emplacements préconisés lors de la visite sur site du 20 juin 2022.

Installation des disjoncteurs dans nouveau coffret .

Prévoir carte sim pour réseau internet .

REDUCTION FORFAIT MAINTENANCE A 125 HT /AN

Ce devis est valable 30 jours.
Toute commande est soumise à l'acceptation préalable de nos conditions générales de vente.

conditions de paiement:
50% à la signature du devis
50% à la mise en service des bornes

Modalités et conditions de règlement :
Acompte : 50% à la commande soit 11 274,60 €

Par prélèvement ou par virement bancaire

Prime Advenir de 8800 Eur à encaisser sous 45 jours* par le client
Soit un coût total de 9991 Eur HT Prime Advenir** déduite.

* délai moyen observé mais non contractuel
** sous réserve d'acceptation du dossier par Advenir

Possibilité de financement en Leasing
sur 48 ou 60 mois prime advenir déduite.

- Mensualités de 260 Eur HT sur 48 mois
- Mensualités de 216 Eur HT sur 60 mois

sous réserve d'acceptation du devis par notre partenaire.

A rajouter:

- Forfait maintenance de 125 Eur HT par an, pendant 3 ans .
- Forfait supervision de 99 Eur HT par borne par an, pendant 3 ans, plus frais d'activation.

Total HT	18 791,00 €
TVA 20,00%	3 758,20 €

Total TTC	22 549,20 €
------------------	--------------------

Offre valable jusqu'au 22/07/2022

**Bon pour accord
et signature**

Fait à : Nançis Le : 25/07/2022

Le Naine,
Nolwenn LE BOUVER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



Devis




#152

Paris, le 22/06/2022

BORNECO
142 Avenue Daumesnil
75012 Paris
France
Michael Abitbol
michael.abitbol@borneco.fr
+33755549049
+33768832310

Hôtel de ville de Nangis
Mickael Yang
Rue Marechal de Lattre de Tassigny
77370 Nangis
France

DEVIS INSTALLATION 2 BORNES DOUBLES 22 KW SUR PIED SUR TROTTOIR

Réf	Description	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
KP30C	Borne Keba Ke Contact P30 c-serie AC 7.4 à 22 KW Borne de recharge 	1 690,00 €	4	6 760,00 €
apalpro	Appareillage Alimentation Protection Disjoncteur Differentiel Type A & B Appareillage / Disjoncteur Differentiel 	689,00 €	4	2 756,00 €
Fouracal	Fourniture Raccordement Alimentation - Cable RO2V - Tube PVC - Cable RJ45 Cable RJ45 	895,00 €	4	3 580,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

BORNECO - S.A.S

N° Siret : 90510266100014 - R.C.S. Paris B 905 102 661 - Code APE : 4321A - TVA Intracommunautaire : FR90905102661

Pied Inox	Piédestal en Inox intérieur - extérieur Piédestal	530,00 €	2	1 060,00 €
				
SIGNIRVE	Panneau de Signalisation IRVE Panneau de signalisation	125,00 €	4	500,00 €
				
MO	Main d'œuvre Main d'œuvre	3 400,00 €	1	3 400,00 €
				
VRD	VRD Passage de Gaine - Travaux Génie civile Travaux Génie civile	1 865,00 €	1	1 865,00 €
				

Mise en place et câblage électrique de 2 x 2 bornes pour véhicules électriques, niveau parking suivant visite sur site du 20 juin 2022.

Installation suivant les emplacements préconisés lors de la visite sur site.

Installation des disjoncteurs dans nouveau coffret .

Passage des câbles dans la cave jusqu'au TGTB et mise en place d'un coffret 4x13 modules pour les protections des bornes

Rainurage le long du trottoir, et rebouchage .

REDUCTION FORFAIT MAINTENANCE A 125 HT /AN

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

BORNECO - S.A.S

N° Siret : 90510266100014 - R.C.S. Paris B 905 102 661 - Code APE : 4321A - TVA intracommunautaire : FR90905102651



ANNEXE/Etude de prix recharge

Ayant réalisé une étude auprès de certaines communes du département de la seine et marne et après évaluation sur le prix de la recharge pour les véhicules électrique, nous vous conseillons de pratiquer le tarif suivant :

0.35€ le KWh

1.00€ par recharge

A titre indicatif le prix sur :

Mornant : 0.44 € KWh +1.10€ par charge

Marolles en Brie : 0.33€ +3.96€ par charge

Melun : 0.16€ la minute +1€ par charge

Roissy en Brie : 0.73€ par minute

**142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr**

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



Annexe.1

-Documents à fournir :

-Dernière facture électricité

-Fiche INSEE

-RIB

142, avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél : 09 86 17 12 27 – Fax : 09 55 78 32 35
Siret : 90510266100014 – N/Id CEE : FR90905102661
contact@borneco.fr – www.borneco.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022

Ce devis est valable 30 jours.
Toute commande est soumise à l'acceptation préalable de nos conditions générales de vente.

conditions de paiement:
50% à la signature du devis
50% à la mise en service des bornes

Modalités et conditions de règlement :
Acompte : 50% à la commande soit 11 952,60 €

Par prélèvement ou par virement bancaire

Prime Advenir de 8800 Eur à encaisser sous 45 jours* par le client
Soit un coût total de 11121 Eur HT Prime Advenir** déduite.

* délai moyen observé mais non contractuel
** sous réserve d'acceptation du dossier par Advenir

Possibilité de financement en Leasing
sur 48 ou 60 mois prime advenir déduite

- Mensualités de 280.00 Eur HT sur 48 mois
- Mensualités de 230.00 Eur HT sur 60 mois

sous réserve d'acceptation du devis par notre partenaire.

A rajouter:

- Forfait maintenance de 125 Eur HT par an, pendant 3 ans .
- Forfait supervision de 99 Eur HT par borne par an, pendant 3 ans, plus frais d'activation.

Total HT	19 921,00 €
TVA 20,00%	3 984,20 €

Total TTC	23 905,20 €
------------------	--------------------

Offre valable jusqu'au 22/07/2022

**Bon pour accord
et signature**

Fait à : Nançay Le : 25/07/2022

Le Maire,
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-SFJ-191-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022